

# JOURNAL

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE L'ABONNEMENT  
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 22 fr. — Un an, 40 fr.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 12 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus  
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION  
17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :  
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU GURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 11 JUILLET 1885

### LE SOUS-MINISTÈRE

C'est sur la question coloniale que le ministère Ferry a été le plus attaqué. C'est sur la question coloniale qu'il est tombé. On pouvait donc croire que le nouveau cabinet allait adopter, dans la question coloniale, un système nouveau. On était d'autant plus autorisé à avoir cette opinion que les ministres actuels, sauf un ou deux, n'ont jamais paru avoir personnellement un grand goût pour les expéditions lointaines qu'on décora, dans les groupes opportunistes, du nom d'entreprises coloniales.

Le général Campon a bruyamment rompu avec M. Ferry, parce qu'il condamnait la marche sur Longson et l'extension de nos opérations militaires dans le Tonkin. M. Goblet et M. Allain-Targé ont été les adversaires de M. Ferry dans l'affaire du Tonkin.

L'amiral Galibier a blâmé l'expédition de Madagascar. M. Brisson, en principe, est l'adversaire systématique de tout ce qui ressemble à une guerre, coloniale ou non coloniale. L'abstention absolue à l'intérieur fait partie du programme du président du conseil.

Quant à M. de Freycinet, il est partisan peut-être d'une certaine politique coloniale; mais on n'a jamais pu savoir de laquelle, et il est possible qu'il ne sache pas lui-même très exactement. En tous cas, il ne s'est jamais senti pour critiquer la politique coloniale suivie par M. Ferry, la politique coloniale suivant la méthode opportuniste.

Par conséquent, il était permis d'espérer que le nouveau ministère imprimerait une orientation nouvelle à la politique coloniale. Sans abandonner les conquêtes faites et qui ont été payées cher, le cabinet Brisson pouvait manifester son intention de liquider, dans les conditions les plus économiques possibles, les affaires engagées. Il avait à trouver un système qui ne fût ni l'évacuation des territoires où flotte le drapeau de la France ni la continuation des conquêtes à outrance.

Ce système, il ne semble pas l'avoir découvert. Il ne semble même pas avoir cherché à le découvrir. Le ministère actuel continue les errements du ministère précédent. Il se traîne dans la même ornière.

On ne songe pas à prendre des mesures en vue de restreindre l'occupation dans le Tonkin et de rappeler une partie de nos troupes. Si on rappelle des troupes du Tonkin, c'est pour les envoyer dans l'Annam, où une nouvelle guerre va commencer.

On ne remplace pas M. Thompson, fonctionnaire broutillon et incapable, qui administre la Cochinchine d'une manière déplorable et qui nous a mis sur les bras l'insurrection du Cambodge.

On va donner un plus grand développement aux opérations militaires à Madagascar. Et dans ce but on demande à la Chambre un crédit de douze millions, qui sera suivi bientôt d'un autre.

On va continuer de vider nos régiments pour envoyer, détachement par détachement, soit à Madagascar, soit au Tonkin, des renforts qui suffiront à peine pour combler les vides faits dans les rangs de nos troupes par les maladies, les fatigues, les privations de toute espèce : c'est toujours la méthode des petits paquets qu'on a jadis tant reprochée, et à juste titre, à M. Ferry.

Et pourquoi le ministère actuel suit-il une politique coloniale qui lui répugne ? Parce que cette politique coloniale est celle qui plaît aux opportunistes.

Arrivés au pouvoir à la suite d'une réaction contre l'opportunisme, nos ministres ont pensé qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de naviguer dans les eaux de l'opportunisme.

Aujourd'hui c'est fini. Le gouvernement a les mains liées. Les opportunistes le tiennent et le tiennent bien. M. Brisson, M. de Freycinet, M. Allain-Targé et M. Goblet en sont réduits à être les exécuteurs des volontés des chefs du parti opportuniste. Le véritable gouvernement est le gouvernement occulte dont M. Ranc et M. Spuller sont les membres les plus influents.

Quai d'Orsay et place Beauvau on travaille sous la direction du grand-conseil de la rue de Babylone.

Nous n'avons pas un ministère. Nous n'avons qu'un sous-ministère.

### NOUVELLES DU JOUR

L'œuvre des Babyloniens  
Paris, 11 juillet. — Bien que l'on se fût vu le secret au sujet de la réunion des délégués des cinq groupes, qui a eu lieu ce matin, avenue de l'Opéra, les termes de l'adresse rédigée par le Comité des

Cinq et lus à la réunion (étaient le secret de polichelle.

Le premier paragraphe a trait à l'Union des républicains, indispensable pour lutter contre la coalition monarchique et former au sein de la nouvelle législature un parti de gouvernement.

Le second forme l'apologie de la majorité actuelle, en énumérant toutes les réformes et les lois votées par elle.

Le troisième constitue une indication des questions que les républicains progressistes (c'est ainsi qu'ils se qualifient les adhérents) auront à résoudre pendant la nouvelle législature.

Politique coloniale limitée aux droits acquis, strict économie budgétaire et nécessité d'équilibrer le budget et d'étudier les questions économiques.

Le passage relatif à la protection agricole, ayant souligné des réclamations, sera rompu.

Quant au paragraphe relatif à la séparation de l'Église et de l'État, il est, sous prétexte de conciliation, de l'ypocrisie la plus pure. Il distingue pour attaquer les institutions républicaines et les vrais pratiquants, qui ne s'occupent que de la religion. Ces derniers doivent être respectés en vertu du principe de la liberté de conscience.

Reste maintenant à recueillir des adhésions au nombre suffisant pour que l'adresse fasse bonne figure devant le public.

Toutes les fatuités et toutes les audaces à Paris, 10 juillet. — Le déjeuner donné hier par M. Ferry à ceux de ses amis de la Chambre qui lui sont restés fidèles et parmi lesquels on cite MM. Spuller, Ranc, Raynal, Étienne Arène, Thomson, toute la fine fleur enfin de l'opportunisme, était très commode au Palais-Bourbon, comme une preuve que la grande victime ne désespérait pas de revenir au pouvoir, si l'ancienne majorité n'était pas diminuée par les prochaines élections.

On prétendait, en outre, dans les couloirs, que M. Jules Ferry était si convaincu de sa réhabilitation, en cas de réélection des mamelecks, qu'il avait laissé tranquillement disserter sur le bier, les chances qu'il pourrait avoir de succéder à M. Jules Grévy comme président de la République, non concurrent sérieux, disaient ses concitoyens, ne pouvant être qu'un éphémère et M. de Freycinet, il n'y avait pas de crainte que la majorité du Congrès, qui avait vu à la tête du gouvernement la fermeté du premier et la faiblesse du second, pût hésiter un instant.

Et M. Jules Ferry souriait et paraissait certain de la réalisation du pronostic.

Notre protectorat en Annam  
Paris, 10 juillet. — M. de Freycinet vient d'adresser à M. le général de Courcy une dépêche tendant à obtenir du commandant en chef de notre corps d'armée du Tonkin, résident général à Hué, les renseignements les plus circonstanciés sur les origines de la révolte qui a éclaté dans la capitale de l'Annam.

C'est aussitôt après avoir reçu ces renseignements que le ministère s'est en mesure de donner au général de Courcy des indications formelles sur la conduite à tenir, non pour la répression des mouvements séditieux, — son autorité à cet égard étant sacrée et ne devant subir de partage, — mais sur l'organisation ultérieure de notre protectorat et sur les dispositions à prendre dès maintenant envers les partisans composant la cour du duc de Hué.

Il est faux que le ministère français songe à passer du protectorat à l'annexion. Il se contentera de rétablir l'autorité du souverain actuel de l'Annam, et l'appuyant sur des ministres dévoués à la cause de la France.

La statue de Chanzy  
Paris, 10 juillet. — C'est, assure-t-on, le 9 août prochain, qu'on inaugurerait la statue du général Chanzy, œuvre de sculpteur Crank. Le sous-basement, on le sait, est composé d'un groupe de soldats de toutes armes, et représente la défense de la ville de Metz, de la Loire. Il sera prochainement coulé en bronze, dans les ateliers de MM. Thiébaud.

L'affaire Pel  
Paris, 10 juillet. — La cour de cassation, débarrassant en chambre du conseil, a ordonné le renvoi de Pel devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, dont la session s'ouvrira prochainement.

Les anarchistes de Bruxelles  
Bruxelles, 10 juillet. — On lit dans le *Moniteur* : « Paris, 10 juillet. — On a vu dans le *Moniteur* : fait une descente, dans le but de rechercher un complet anarchiste. »

Les détails répandus à ce sujet sont absolument inexacts.

Les opérations dans l'Annam  
Nous recevons de notre correspondant particulier la dépêche suivante : « Paris, 11 juillet. — Nous croyons avoir que les instructions envoyées au général de Courcy comprennent l'approbation du plan d'opérations qu'il avait proposé et qui consiste à se porter avec la moitié de ses forces pour attaquer Dong-Huân, sur le bord de la mer, à 30 kilomètres de Castellan. Le général occuperait ensuite les 8 kilomètres qui séparent, sur ce point, le rivage des montagnes et couvrirait ainsi la retraite aux troupes du résident, qui chercha à se diriger sur les provinces du nord de l'Annam pour y recueillir des soldats et leur campagne. »

L'amnistie  
Paris, 11 juillet. — Le conseil général de la Seine a émis, à l'unanimité, un vœu pour l'amnistie de tous les crimes politiques. Il a adopté également, par 52 voix contre 1, un paragraphe demandant que l'amnistie comprenne tous les faits connexes ayant entraîné même des condamnations de droit commun.

Le camp de la Mort  
Paris, 11 juillet. — L'ordre, dit-on, a été télégraphié au soir de lever le camp de Fan-des-Lanciers. Les troupes seront dirigées sur celui de Sathonay; le 122e de ligne partira le premier. Une centaine de malades ont été évacués aujourd'hui. C'est le typhus qui règne, et ce que l'on prétend.

La réunion de la salle Wagram  
Paris, 11 juillet. — Les jérémistes se sont réunis hier soir à la salle Wagram, au nombre d'environ 2.000. MM. Pascal et Langé ont prononcé des discours, par 52 voix contre 1, un paragraphe demandant que l'amnistie comprenne tous les faits connexes ayant entraîné même des condamnations de droit commun.

Quelques incidents se sont produits à l'entrée. M. Lelouche et ses amis, ayant voulu pénétrer

dans la salle, l'entrée de celle-ci leur a été refusée, ce qui a donné lieu à une légère bagarre. Les agents de police ont été aussitôt dispersés par les manifestants, les portes s'ouvrant sans incidents.

Les droits douaniers en Belgique  
Bruxelles, 11 juillet. — La Chambre des représentants a rejeté le projet tendant à établir des droits d'entrée sur les grains, les céréales et les bestiaux.

Arrestation de deux petites Sœurs des Pauvres  
On lit dans le *Gaulois* : « Quelques accusés que nous soyons aux nottées et aux infamies républicaines, nous ne sommes pas nés pour être traités comme des chiens. »

Or, à Montargis, deux de ces saintes filles faisaient dégoûter leur collecte de vieux draps et de vieux habits, comme de coutume accueillies par la sympathie du grand nombre; elles ont continué tranquillement leur course vers Mazaugues, lorsqu'elles furent arrêtées par un agent de police qui leur intima, de la part du procureur de la République, l'ordre de s'arrêter.

Les pauvres femmes demandèrent ce qu'elles avaient fait de mal. L'agent leur répondit : « Vous n'avez rien fait de mal, mais vous n'avez pas de mandat d'amener; mais il m'a donné l'ordre verbal de vous mettre en état d'arrestation. Il faut que vous soyez éties de volutes ou des espionnes prussiennes ! »

Les deux sœurs, atterrées, traversèrent le pays au milieu des populations curieusement ameutées sur leur passage; elles ont été ramenées, par force, à Montargis.

L'émotion universelle a obligé bientôt le parquet à relâcher les petites Sœurs des Pauvres, arrêtées arbitrairement et sans motif; mais cette odieuse vexation n'a pas empêché les deux sœurs de continuer leur œuvre de charité, et elles ont été accueillies avec une émotion qui a été qualifiée de « réparation d'impropre ».

HORS DE FRANCE  
Résistance des Annamites. — Les biens des régents

Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy deux nouvelles dépêches. Dans la première, il est dit que le général de Courcy a fait la déclaration à laquelle il réclame la nomination de canonniers de rivières et des remorqueurs pour faciliter les communications entre Hué et la côte; il est dit qu'il a trouvé dans la rivière de Hué que la petite canonnière de Hué, qui est un vieux canon lançant des boulets ronds, et dont le tirant d'eau ne permet pas de remonter la rivière, est à 500 mètres de la citadelle. Dans cette annexe, le général de Courcy a dit qu'il a vu le fort élevé à mi-chemin de Thuan-An à Hué et construit dans le ruisseau.

Dans la deuxième dépêche, le général de Courcy fait connaître qu'il a invité les habitants des faubourgs de Hué, parmi lesquels se trouvent un certain nombre de commerçants chinois, à rentrer dans leurs demeures, où ils jouiront de l'entière protection du gouvernement français. Le général invite en outre les partisans de Thuyot à se soumettre d'ici au 21 juillet, et il leur a promis une amnistie dans les délais suivants : huit jours pour les provinces de Thuan-Hien, Quang-Trí, Quang-Nam, qui se trouvent à moins de 100 kilomètres de Hué; quinze jours pour celles d'entre 100 à 200 kilomètres; Quang-Binh, Huat, Quang-Ngai; et vingt-et-un jours pour Nghien-An, Thuan-Hoa, Binh-Dinh et Phu-No, situés au-delà de 200 kilomètres.

Le général prescrit, dans la proclamation adressée aux populations annamites, qu'elles aient à déposer leurs armes aux chefs-lieux des provinces, d'où ces armes seront dirigées sur Hué, par les voies et sous la responsabilité des gouvernements locaux, et que les responsables de l'exécution de cet ordre, qui montre surabondamment que l'Annam est en pleine insurrection, que la population s'est élevée de Hué et que toutes les provinces de l'Annam resteront sans effet tant que l'armée annamite tiendra la campagne.

Or, voici deux années que nous laissons se former sous nos yeux cette arme destinée à nous combattre, que les riches provinces du Nord, notamment celles de Nghé An et de Thuan Hoa, construisent des fortifications, érigent des retranchements dans le seul but de s'opposer à notre domination. Ces provinces entretiennent des garnisons nombreuses qui vont descendre dans le Quang-Trí dans le but de rallier le régent Thuyot, qui, en sa qualité de ministre de la guerre, dispose de toutes les forces du pays.

Thuyot, on le sait, a quitté la province de Hué, à la tête de 40.000 hommes qu'il faisait exercer depuis longtemps. Il y a quelques mois on signalait à Paris ce fait étrange que tous les hommes en état de porter les armes étaient enrôlés et qu'on voyait dans les environs de la capitale les Annamites lancer leurs coups de fusil sur les soldats qui résistent; on ne tient aucun compte de ces armées particulières de Thuyot; c'est là qu'il a laissé se former et se développer, à grande échelle, des Annamites.

C'est également une erreur de dire que les Annamites sont moins nombreux que les Tonkinois; ils le sont au contraire, et l'armée de Thuyot ne se dispersera qu'après avoir été écrasée dans deux ou trois rencontres.

Cette armée est campée actuellement à Tanh-Chen, à vingt kilomètres plus loin que Cam Le, qui est à une distance de soixante kilomètres de Hué. C'est à Cam Le que se trouvent les propriétés particulières de Thuyot; c'est là qu'il a laissé se former et se développer, à grande échelle, des Annamites.

Cam Le est une sous-préfecture de la province de Quang-Trí; la forteresse qui existait autrefois dans ce point est aujourd'hui détruite. Toute la résistance de la contrée est concentrée à Tanh-Chen, où une forte citadelle construite en arrière du premier chaînon de montagnes sert de point d'appui à l'armée annamite. Pour y arriver il faut franchir un col d'environ 200 mètres facile à défendre.

Les bords du premier ruisseau se trouvent également cette ville et le hameau de Hoa-Ko-Vien, l'ennemi qui nous a si longtemps combattus au Tonkin et qui a pris aujourd'hui à sa solde les Hoas, Dong-Huân, assagés du prince Hoang-Ko-Vien, l'ennemi qui nous a si longtemps combattus au Tonkin et qui a pris aujourd'hui à sa solde les Hoas, discipline de ces derniers ayant le courage et la bravoure de nos soldats.

Nous entendons prochainement parler d'eux; ils seront, à coup sûr, les ennemis les plus sérieux que nous aurons à combattre. Partis du Yunnan, ils ont traversé et conquis le Laos septentrional, d'où ils sont allés à l'Annam d'une rive province et sont parvenus jusqu'à Nghé-An.

Les Annamites alliés aux Hoas, c'est la guerre s'étendant sur toutes nos frontières de l'Indo-Chine, du Cambodge au Tonkin.

La discussion soulevée jeudi par M. de Mackau, au début de la séance de la Chambre, nous paraît très instructive. Les faits sont simples. La ville de Lille veut se payer des écoles, et sa caisse est vide; dès lors, suivant le procédé des prodiges et des gouvernements républicains, elle veut emprunter, et l'emprunt qu'elle prétend contracter ne s'élève pas à moins de 5 millions.

D'où vient ce grand besoin d'écotes ? Y a-t-il dans cette ville des enfants à instruire qui ne trouvent pas de place dans les écoles actuelles ? Non. Sur 23.100 enfants, il y en a 21.700 inscrits aux différentes écoles. Donc 4.400 seulement y vont pas, et il en faut déduire tous ceux qui reçoivent l'enseignement dans leur famille. En outre, dans les écoles publiques de la ville, il y a 4.361 places inoccupées. Si l'on veut emprunter, ce n'est donc pas pour faire face à un besoin non satisfait d'enseignement.

La raison est tout autre et le rapporteur l'a avouée avec une simplicité ou un cynisme comblant. Il paraît qu'à Lille les catholiques ont établi de très nombreuses écoles libres, admirablement installées, ayant à leur tête la confiance de la population que le plus grand nombre des enfants y vont. Si l'on veut emprunter cinq millions, ce n'est pas pour donner l'instruction à des enfants qui ne la reçoivent pas, c'est pour faire concurrence à cet enseignement libre; il y a à un intérêt supérieur, d'après M. Maingre, le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. » Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

Après une telle déclaration, il n'est pas étonnant que le rapporteur, cet enseignement est à faire des écoles libres, et ce n'est pas, c'est-à-dire, l'abbéissant.

« Je dois dire, s'est-il écrié, que si, sous quelque forme que ce soit, notre civilisation paraît inférieure à ce qu'elle devrait être, c'est uniquement à l'éducation congréganiste qu'on doit en attribuer la cause. »

contre les Chinois. Que le contribuable écrase le houlé donc pas; quand il voudra chasser les houlés qui ont ruiné ses finances, il ne lui suffira pas de frapper M. Ferry et sa majorité.

La minorité radicale, en proie à cette sorte de vertige qui pousse parfois les criminels à se dédoubler par la bouche de M. Clémenceau: « Ne me séparez pas des opportunistes; j'ai gaspillé avec eux pour les écoles, gaspillé avec eux pour les chemins de fer, et s'il y a entre nous une différence, c'est que je vous précipiterais tout de suite dans la banqueroute, où mes frères ennemis se contentent. Ils ne vous imposeront que les centaines de millions de l'instruction laïque; je vous imposerai le milliard de l'instruction intégrale. » — (Français.)

M. le président rappelle M. Jolibois à l'ordre. M. Jolibois déclare qu'il avait le droit de répondre à l'interpellation, et maintient ce qu'il a dit; il n'est pas permis de dire que le 2 décembre a été condamné, quand il a été ratifié par la nation tout entière. Gambetta a dit que dans les gouvernements démocratiques le plébiscite remplace le droit divin.

La République n'a jamais voulu se faire ratifier par un plébiscite; le jour où elle aura cette consécration du suffrage universel, l'orateur ne lui fera pas d'opposition. Mais, maintenant, la bonne occasion se présente; jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de personnes, et l'empire, conserve le droit de dire qu'il a seul été ratifié par la volonté populaire.

M. Lockroy ne peut comprendre qu'on vienne encore défendre l'empire qui a été condamné et révoqué par l'Assemblée nationale.

M. le président rappelle M. Jolibois à l'ordre. M. Jolibois dit que s'il a pu manquer un moment à ses devoirs de président, il ne manquera jamais à sa conscience nationale et de républicain et à sa conscience nationale. M. Jolibois proteste contre ces paroles qui ne sont pas dignes du président de ce parlement, et qui n'ont pour objet que de rétablir une situation qui a été compromise.

M. le président rappelle M. Jolibois à l'ordre. M. Jolibois déclare qu'il n'a rien de personnel à dire, et qu'il se retire.

M. Wilson, répondant à M. de Mackau, déclare que cet orateur a répété des accusations qui ont été généralement réfutées, notamment par le rapporteur de la commission chargée d'examiner le budget de 1885. La période de 1875 à 1881 a été très florissante et a donné des plus-values considérables et en dépenses et en recettes; on a donné satisfaction aux besoins de la population. M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être arrivée à un budget de 3 milliards; mais cela n'est pas de sa faute; le budget ordinaire n'existerait pas si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts, et si ce n'était pas pour payer les impôts.

M. Germain reproche à la Chambre d'avoir abusé de la richesse du pays et de sa bonne volonté pour payer les impôts, et d'être